

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3524

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Radio France / France Culture dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3524 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET RADIO FRANCE / FRANCE CULTURE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2016-2017 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

France Culture propose à son public des programmes divers et variés, passant ainsi par l'actualité internationale, la société, l'économie, la politique, l'histoire et la culture. Elle promeut également les créations musicales et dramatiques, ainsi que les différents domaines des arts, dont notamment le théâtre. Au premier plan au niveau des entreprises culturelles de France, elle est un véritable vecteur d'informations et un soutien incontournable aux artistes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, France Culture a souhaité être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des trois spectacles de la saison artistique 2016-2017 suivants :

- *Vera*, de Petr Zelenka, mise en scène d'Elise Vigier et Marcial Di Fonzo Bo, du 27 septembre au 8 octobre 2016 ;
- *Tableau d'une exécution*, de Howard Barker, mise en scène de Claudia Stavisky, du 15 novembre au 7 décembre 2016 ;
- *Je crois en un seul dieu*, de Stefano Massini, mise en scène d'Arnaud Meunier, du 1^{er} au 17 février 2017.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016/2482 du 14 novembre 2016 ayant approuvé une convention de partenariat à hauteur de 3 900 €HT.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société France Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Messages d'autopromotion pour les spectacles partenaires : 7 spots antenne (message de 30 secondes). - Visibilité web aux spectacles partenaires, dans la rubrique Evénement de son site <i>franceculture.fr</i> avec un lien vers le site web du spectacle pendant toute la durée du partenariat, ainsi que mise en Une sur la Home du site, en alternance avec les autres partenariats la semaine de l'ouverture. - Invitations à gagner pour les auditeurs via les réseaux sociaux (Facebook) et/ou via un jeu dans la Dispute d'Arnaud Laporte 	<ul style="list-style-type: none"> - Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, dossier de presse, programmes de salle, tracts, kakémonos) de la création <i>Tableau d'une exécution</i>. <i>Valorisation : 2 424,29 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i> - Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, communiqués de presse, programmes de salle, tracts, kakémonos) des spectacles <i>Vera</i> et <i>Je crois en un seul dieu</i>. <i>Valorisation : 6 540,48 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i> - Logo sur le site internet des Célestins. <i>Valorisation : 2 000 € HT (soumis à TVA dans les</i>

	<p><u>Valorisation : 15.000,00 € HT</u> (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<p>conditions de droit commun).</p> <p>- Logo sur la newsletter des Célestins (15 500 abonnés). <i>Valorisation : 2 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <p>- Mise à disposition de 20 places en 1^{ère} série en grande salle ((Véra, tableau d'une exécution) et en salle Célestine plein tarif (Je crois en un seul Dieu) par spectacle partenaire. <i>Valorisation : 1 938, 28 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <p><u>Valorisation : 15.000,00 € HT</u> (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu la délibération n° 2016/2482 du 14 novembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et Radio France / France Culture, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du partenaire, soit 15.000,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2017 ou 2018, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 15.000,00 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2017 ou 2018, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER